

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2008

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Commission communale des impôts directs
2. Création de diverses Commissions Municipales
3. Convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service Commune/CAF du Tarn
4. Taxe locale d'équipement
5. Subventions communales 2008
6. Budget Commune
**Virement de crédits n°1/2008*
7. Election du délégué à la défense
8. Election du représentant au conseil d'administration du Centre Hospitalier de Lavaur
9. Election du représentant au conseil d'administration de l'association Kiosque Infos Cancer
10. Convention Commune/Réseau Ferré de France
11. Demande de subvention départementale
12. Compte rendu des délégations du Conseil au Maire

L'an deux mil huit, le vingt neuf avril à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal de St-Sulpice, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard SOULET, Maire.

Etaient présents : M. Bernard SOULET, Maire - M. Robert GROWAS, M. Bernard VERGNAUD, Mme Evelyne Cournac, M. Jean-Claude AURIOL, Mme Josette DUPUIS, Mme Marie-Josée LANTES, Maires-Adjoints - Mme Eliane PRAT, MM. Jacques ESPARBIE, Edmond FERRER, MM. Henri DOURNES, Patrick BALLAND, Marino SCANDELLA, Mmes Marie-France BRU, Edwige RULLIER, Anne VUILLET, Hélène RIGAL, MM. Nicolas BERTY, Alain CHABAUD, Mmes Geneviève PARAYRE, Laurence SENEGAS, MM. Jean-Claude LAURENS, Joël PASQUIER, Michel MARQUES, Mmes Sandrine BONNEL, Véronique REVELLO.

Excusés : Mme Nicole BERSIA (procuration à M. Bernard SOULET), M. Michel COLS (procuration à M. Edmond FERRER), Mme Monique GISQUET (procuration à M. Bernard VERGNAUD).

Secrétaire de séance : Mme Geneviève PARAYRE.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole sur les thèmes suivants :

* Secrétaire de séance

M. Alain CHABAUD demande si le secrétaire de séance doit être élu ou désigné puisqu'il était indiqué comme « élu » sur le procès verbal de la séance du 15 avril.

M. le Maire lui indique avoir pris des renseignements et que le secrétaire de séance devait être élu. Toutefois, s'il est décidé, à l'unanimité, d'une désignation en début de séance, celle-ci sera actée.

M. Michel MARQUES demande que cela soit inscrit dans le règlement intérieur du Conseil Municipal.

* Projections sur écran

Mme Geneviève PARAYRE déplore le manque de confort, dû à la configuration de la salle, lors des projections sur écran.

M. le Maire propose que les chaises soient déplacées lors des prochaines projections.

* Budget C.C.A.S.

Mme Geneviève PARAYRE s'étonne du montant du budget du C.C.A.S., fixé à 50 000 €, précisant qu'elle l'estime trop peu important au regard d'autres budgets communaux.

* Indemnités des Elus

M. Alain CHABAUD revient sur la discordance relevée lors du précédent Conseil Municipal entre les chiffres de la ligne budgétaire d'indemnités des Elus qui étaient de 80 000 € sur le compte administratif 2007, et passent à 120 000 € dans le Budget primitif 2008 alors même que le budget maximal est de 103 000 €.

Mme Régine CAMBON, Directrice Générale des Services, explique que ce dépassement représente la prévision de l'augmentation de la valeur du point d'indice.

*** Délégation du Conseil Municipal au Maire**

M. Alain CHABAUD revient sur la délégation du Maire et l'ouverture de crédits. Il souhaite connaître la manière dont le Conseil sera avisé de la signature effective et de la réalisation de l'emprunt.

En réponse, M. le Maire explique que les délégations du Conseil au Maire sont reprises dans chaque compte rendu et procès verbal d'Assemblée.

M. Patrick BALLAND intervient afin d'expliquer, de manière détaillée, que le crédit auquel M. Alain CHABAUD fait référence a été signé, accepté et transmis à la Préfecture le 8 avril 2008, et figure dans le Budget Primitif 2008 présenté lors du Conseil Municipal du 15 avril 2008. Ce financement, non utilisé à ce jour, le sera selon les investissements qui seront réalisés au cours du mandat. M. Patrick BALLAND insiste sur la volonté de la part de l'équipe Municipale en place d'agir dans la plus grande transparence et souhaite lever ce climat de suspicion à l'égard des chiffres.

M. Alain CHABAUD indique qu'il n'y a aucune suspicion de sa part dans ce domaine.

M. le Maire s'interroge alors sur les motivations qui ont poussé M. CHABAUD à contrôler la validité de la procédure d'ouverture de crédits.

M. Alain CHABAUD rétorque qu'il est de son rôle de Conseiller Municipal, élu de l'opposition, de vérifier que celles-ci sont correctement appliquées.

M. Patrick BALLAND revient sur la lourdeur du processus administratif de demande de prêt et précise que la signature du contrat est intervenue le 7 avril 2008.

M. Jean-Claude LAURENS déplore l'absence d'information concernant cette demande de crédit lors du débat d'orientations budgétaires 2008 alors même que ladite demande a été validée par M. le Maire dès le lendemain.

M. Michel MARQUES attire l'attention de M. le Maire sur le fait que cet élément n'ait pas été communiqué lors de la Commission Finances. Il demande donc à être averti dans des délais raisonnables afin que les prises de décisions fassent l'objet d'une discussion préalable.

M. Robert GROWAS rappelle que la création de huit Commissions sera proposée lors de ce Conseil Municipal, dont l'une sera intitulée « Finances Administration Générale et Ressources Humaines », qui permettront de pallier ce type de problème.

*** Passage reliant l'avenue des Terres Noires au chemin d'Embrouysset**

M. Alain CHABAUD exprime son insatisfaction devant la réponse qui lui a été donnée sur ce sujet lors du Conseil Municipal du 15 avril 2008. Il réitère sa demande quant au statut sous lequel le garage MASACHS occupe le domaine public communal.

M. le Maire indique que le garage automobile MASACHS ainsi que l'entreprise AFELEC occupent ce domaine, appartenant à la Municipalité, en attendant la régularisation administrative de la situation.

MM. Alain CHABAUD et Michel MARQUES déplorent que cette occupation ait fait l'objet d'un accord verbal, alors que cette décision aurait dû faire l'objet d'une délibération lors d'un précédent Conseil Municipal.

M. Michel MARQUES conçoit tout à fait la nécessité et l'urgence pour l'entreprise AFELEC d'utiliser cette parcelle de terrain, mais ne cautionne pas l'absence de respect des règles de prise de décision au sein même de l'Assemblée Municipale.

*** Formation des Elus**

M. Jean-Claude LAURENS précise qu'au regard des explications données précédemment sur le montant global des indemnités des Elus figurant au budget 2008, le montant alloué à la formation des Elus est conforme, puisqu'il représente 20% du montant total.

*** Equipe Municipale**

M. Alain CHABAUD tient à remercier Mme Régine CAMBON, Directrice Générale des Services, de lui avoir fait visiter l'Hôtel de Ville et présenté une partie du personnel communal.

Le procès-verbal de la précédente séance ne donne lieu à aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

A noter que MM. Michel COLS, Edmond FERRER, Mme Edwige RULLIER quittent la séance pour le dossier n° 5 « Subventions Communales 2008 ».

1. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de constituer une liste de trente deux contribuables représentatifs des quatre taxes directes locales en vue de permettre à la Direction des Services Fiscaux de constituer la « Commission Communale des Impôts Directs » (présidée par le Maire ou l'Adjoint Délégué) en désignant huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

DECIDE, A L'UNANIMITE,

- de dresser une liste de contribuables assujettis aux diverses taxes locales, afin de permettre à M. le Directeur des Services Fiscaux de nommer seize commissaires (huit titulaires et huit suppléants) appelés à constituer la « Commission Communale des Impôts Directs ».
- d'annexer ladite liste à la présente délibération.

Commissaires Titulaires

NOM	PRENOM	PROFESSION	DOMICILE	Imposé à :
				<input checked="" type="checkbox"/> Taxe d'habitation <input checked="" type="checkbox"/> Taxe professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière bâtie <input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière non bâtie
BRIGNONE	Jean-Pierre	Assureur	32 avenue du Va cayrial 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
TESSARI	André	Agriculteur	« Les Ardelats »81370ST -SULPICE	TH.+TF. +TF.N.B.
CASSAN	André	Retraité	Mondelle 81370ST -SULPICE	TH.+TF. +TF.N.B.
ESPARBIE	Jacques	Retraité	81500BELCASTEL	TH.
LARROQUE	Rober t	Retraité	401,chemin de Renaudel 81370ST -SULPICE	TH.+TF. +TF.N.B.
FERRER	Edmond	Retraité	81370ST -SULPICE	TH.+TF.
GROWAS	Robert	Retraité	38,Avenue du Vacayrial 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
BONNAFOUS	Eric	Agent Communal	12,rue Moulens8 1370ST -SULPICE	TH.+TF.
PRADEAU	Guy	Retraité	Rue Louise Michel 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
TELLIERE	Ingrid	Agent Communal	81370ST -SULPICE	TF. non bâtie
DER	Serge	Publicitaire	3,impasse Jean Monnet 81370ST -SULPICE	TH.+TF. +TP.
DUPUIS	Josette	Retraité e	81370ST -SULPICE	TH.+TF.
CHABAUD	Alain	Retraité Cadre	116,chemin de Tapie 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
MARQUES	Michel	Employé SNCF	652,Impasse du Rivalet 81370ST -SULPICE	TH.+TF. +TF.N.B.
PARAYRE	Geneviève	Secrétaire	296, avenue de Lavaur 81370ST -SULPICE	TH.+TF. +TF.N.B.
BONNEL	Sandrine	Professeur	5,rue Paul Gauguin 81370ST -SULPICE	TH.+TF.

Commissaires Suppléants

NOM	PRENOM	PROFESSION	DOMICILE	Imposé à :
				<input checked="" type="checkbox"/> Taxe d'habitation <input checked="" type="checkbox"/> Taxe professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière bâtie <input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière non bâtie
CUQ	Jacques	Artisan	Le Cassieu 81370 ST -SULPICE	TH.+TF. +TF.N.B.
COURNAC	Evelyne	Assistante de D irection	Chemin de la Monge 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
VERGNAUD	Bernard	Retraité	19 rue Jean Moulin 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
RABAUD	Christian	Agriculteur	« La Pescadouyre »81370S T -SULPICE	TH.+TF. +TF.N.B.
PORTET	Emile	Retraité	38 rue Lapérouse 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
COLS	Michel	Retraité	231,rue de la Loubatière 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
BOUDES	Jean-Michel	Agriculteur	« La Mouline »81370ST -LIEUX LES LAVAU	TF .N.B.
RUBIO	Bruno	Agent C ommunal	rue des Nauzes 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
PAILHORIES	Guy	Retraité	11 chemin Bousquet 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
PUECHAL	André	Retraité	8 rue Jean Moulin 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
HUC	Jean	Retraité	Route de St -Lieux 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
MARQUOIS	Lionel	Retraité	163,route d'Azas 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
SENEGAS	Laurence	Cadre	32,rue des Marchands 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
REVELLO	Véronique	Assistante Commerciale	7bis,rue de la Metzge 813 70ST -SULPICE	TH.+TF.
LAURENS	Jean-Claude	Chargé de mission	15,rue St -Eupéry 81370ST -SULPICE	TH.+TF.
PASQUIER	Joël	Employé SNCF	5,rue des Charmes 81370ST -SULPICE	TH.+TF.

2. CREATION DE DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES

❖ **« Urbanisme, Sécurité et Prévention des Risques »**

DECIDE,

- à l'unanimité, d'instituer une commission d'instruction municipale à caractère permanent :

~ intitulé de la commission : « Urbanisme, Sécurité et Prévention des Risques »

~ composition : 8 membres

~ compétences :

- * statuer consultativement sur les affaires relatives à l'urbanisme, à la voirie, aux réseaux d'éclairage public, d'assainissement, d'eau potable ainsi que sur les affaires relatives au cadre de vie et à l'environnement ;
- * requalifier les quartiers en friche industrielle ou délaissés (logements sociaux, densification, S.R.U....) ;
- * évolution de la Ville et des zones urbanisables constructives, espaces verts, P.L.U. et P.A.D.D. ...
- * prévention des risques ;
- * Police Municipale.

- de procéder à l'élection des membres de cette commission au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, étant précisé que chacune des tendances représentées au sein de l'Assemblée doit disposer au moins d'un représentant.

Se présentent pour chacune des listes intitulées ci-après :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » :

- * Robert GROWAS
- * Bernard VERGNAUD
- * Michel COLS
- * Anne VUILLET
- * Josette DUPUIS
- * Evelyne CURNAC
- * Patrick BALLAND
- * Marie-Josée LANTES

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » :

- * Alain CHABAUD
- * Jean-Claude LAURENS
- * Laurence SENEGAS

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » :

- * Michel MARQUES

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 29
Bulletins nuls 0
Suffrages exprimés 29

Suffrages obtenus :

Liste "Le bon Cap pour vivre ensemble notre avenir" 21 voix
Liste "Agir ensemble pour Saint-Sulpice" 4 voix
Liste "Vouloir Saint-Sulpice autrement" 4 voix

Sont élus, en qualité de membres de la commission « Urbanisme, Sécurité et Prévention des Risques », après répartition des sièges :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » : 6 sièges attribués.

- * **Robert GROWAS**
- * **Bernard VERGNAUD**
- * **Michel COLS**
- * **Anne VUILLET**
- * **Josette DUPUIS**
- * **Evelyne CURNAC**

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » : 1 siège attribué.

- * **Alain CHABAUD**

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » : 1 siège attribué.

- * **Michel MARQUES**

❖ **« Finances, Administration Générale et Ressources Humaines »**

Le Conseil,

DECIDE,

- à l'unanimité, d'instituer une commission d'instruction municipale à caractère permanent :

~ intitulé de la commission : « Finances, Administration Générale et Ressources Humaines »

~ composition : 10 membres

~ compétences :

Avis à donner sur :

- * les divers documents budgétaires de la Commune, du Service de l'Eau et de l'Assainissement ;
- * les grandes orientations financières ;

- * les outils nécessaires à la conception d'une approche exhaustive de plans de fonctionnement et d'investissement pluriannuels, le tout avec pour objectif de maintenir une gestion rigoureuse, dynamique et prospective de Saint-Sulpice, au profit de l'ensemble des citoyens ;
- * le suivi de la Gestion des Ressources Humaines, organigramme des services et personnels.

- de procéder à l'élection des membres de cette commission au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, étant précisé que chacune des tendances représentées au sein de l'Assemblée doit disposer au moins d'un représentant.

Se présentent pour chacune des listes intitulées ci-après :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » :

- * Robert GROWAS
- * Patrick BALLAND
- * Jean-Claude AURIOL
- * Bernard VERGNAUD
- * Michel COLS
- * Edmond FERRER
- * Marino SCANDELLA
- * Josette DUPUIS
- * Marie-Josée LANTES
- * Eliane PRAT

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » :

- * Jean-Claude LAURENS
- * Alain CHABAUD
- * Geneviève PARAYRE

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » :

- * Joël PASQUIER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 29
 Bulletins nuls 0
 Suffrages exprimés 29

Suffrages obtenus :

Liste "Le bon Cap pour vivre ensemble notre avenir" 21 voix
 Liste "Agir ensemble pour Saint-Sulpice" 5 voix
 Liste "Vouloir Saint-Sulpice autrement" 3 voix

Sont élus, en qualité de membres de la commission « Finances, Administration Générale et Ressources Humaines », après répartition des sièges :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » : 8 sièges attribués.

- * **Robert GROWAS**
- * **Patrick BALLAND**
- * **Jean-Claude AURIOL**
- * **Bernard VERGNAUD**
- * **Michel COLS**
- * **Edmond FERRER**
- * **Marino SCANDELLA**
- * **Josette DUPUIS**

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » : 1 siège attribué.

- * **Jean-Claude LAURENS**

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » : 1 siège attribué.

- * **Joël PASQUIER**

❖ « Scolaire, Péri et Extra Scolaire, Social et Logement »

Le Conseil,

DECIDE,

- à l'unanimité, d'instituer une commission d'instruction municipale à caractère permanent :

- ~ intitulé de la commission : « Scolaire, Péri et Extra Scolaire, Social et Logement »
- ~ composition : 8 membres
- ~ compétences :

Scolaire :

- ✓ soutenir et faciliter le fonctionnement du système éducatif par l'entretien et l'aménagement des locaux et par des aides au fonctionnement pédagogique des écoles.

Péri-scolaire :

- ✓ améliorer les structures d'accueil pour tous nos enfants en dehors des horaires scolaires et prendre en compte les besoins budgétaires pour le fonctionnement, les animations, les sorties et l'encadrement.

Péri et extra-scolaire :

- ✓ chargée de donner son avis sur les tarifs appliqués.

En matière d'action sociale, chargée de donner son avis sur :

- ✓ les études et réflexions menées sur notre vie sociale locale ;
- ✓ les propositions de projets liés à la petite enfance en lien avec la Communauté de Communes Tarn-Agout, aux adolescents, aux séniors.
- ✓ la réflexion sur l'offre locative locale ;
- ✓ les propositions d'opérations locales de prévention, d'animation, d'information ou de développement d'actions sociales diverses telles que : lutte contre l'alcool, le tabac, la drogue, la délinquance, l'insécurité, les incivilités ;
- ✓ les relations avec les différents services sociaux et autres associations caritatives de la Ville et du Département ;
- ✓ les modalités de liaison avec le Centre Communal d'Action sociale ;
- ✓ l'accueil et l'instruction de demandes d'aide sociale légale ;
- ✓ l'information des demandeurs en les aidant à faire valoir leurs droits, en leur précisant les possibilités d'insertion en liaison avec le bureau accueil-emploi municipal ;
- ✓ la participation à la gestion de divers services sociaux et médico-sociaux ;
- ✓ les propositions de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

- de procéder à l'élection des membres de cette commission au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, étant précisé que chacune des tendances représentées au sein de l'Assemblée doit disposer au moins d'un représentant.

Se présentent pour chacune des listes intitulées ci-après :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » :

- * Nicole BERSIA
- * Marino SCANDELLA
- * Eliane PRAT
- * Marie-France BRU
- * Henri DOURNES
- * Monique GISQUET
- * Marie-Josée LANTES
- * Robert GROWAS

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » :

- * Geneviève PARAYRE
- * Jean-Claude LAURENS
- * Alain CHABAUD

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » :

- * Sandrine BONNEL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 29
Bulletins nuls 0
Suffrages exprimés 29

Suffrages obtenus :

Liste "Le bon Cap pour vivre ensemble notre avenir" 21 voix
Liste "Agir ensemble pour Saint-Sulpice" 4 voix
Liste "Vouloir Saint-Sulpice autrement" 4 voix

Sont élus, en qualité de membres de la commission « Scolaire, Péri et Extra Scolaire, Social et Logement »,
après répartition des sièges :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » : 6 sièges attribués.

- * **Nicole BERSIA**
- * **Marino SCANDELLA**
- * **Eliane PRAT**
- * **Marie-France BRU**
- * **Henri DOURNES**
- * **Monique GISQUET**

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » : 1 siège attribué.

- * **Geneviève PARAYRE**

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » : 1 siège attribué.

- * **Sandrine BONNEL**

❖ **« Services Techniques, Travaux et Constructions, Cadre de Vie, V.R.D. et Milieu Rural »**

Le Conseil,

DECIDE,

- à l'unanimité, d'instituer une commission d'instruction municipale à caractère permanent :
 - ~ intitulé de la commission : « Services Techniques, Travaux et Constructions, Cadre de Vie, V.R.D. et Milieu Rural »
 - ~ composition : 8 membres
 - ~ compétences :
 - Avis à donner sur :
 - * l'évaluation et la programmation des travaux et de l'équipement matériel ;
 - * le suivi du mode de gestion des eaux usées et eaux pluviales ;
 - * les réseaux secs et humides.
- de procéder à l'élection des membres de cette commission au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, étant précisé que chacune des tendances représentées au sein de l'Assemblée doit disposer au moins d'un représentant.

Se présentent pour chacune des listes intitulées ci-après :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » :

- * Bernard VERGNAUD
- * Michel COLS
- * Anne VUILLET
- * Evelyne CURNAC
- * Josette DUPUIS
- * Jean-Claude AURIOL
- * Robert GROWAS
- * Nicolas BERTY

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » :

- * Alain CHABAUD
- * Jean-Claude LAURENS
- * Laurence SENEGAS

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » :

- * Michel MARQUES

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 29
Bulletins nuls 0
Suffrages exprimés 29

Suffrages obtenus :

Liste "Le bon Cap pour vivre ensemble notre avenir" 21 voix
Liste "Agir ensemble pour Saint-Sulpice" 4 voix
Liste "Vouloir Saint-Sulpice autrement" 4 voix

Sont élus, en qualité de membres de la commission « Services Techniques, Travaux et Constructions, Cadre de Vie, V.R.D. et Milieu Rural », après répartition des sièges :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » : 6 sièges attribués.

- * **Bernard VERGNAUD**
- * **Michel COLS**
- * **Anne VUILLET**
- * **Evelyne CURNAC**
- * **Josette DUPUIS**
- * **Jean-Claude AURIOL**

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » : 1 siège attribué.

- * **Alain CHABAUD**

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » : 1 siège attribué.

- * **Michel MARQUES**

❖ **« Développement et Aménagement Durables, Démocratie Participative et Ecologie, Citoyenneté et Respect, Agenda 21 »**

Le Conseil,

DECIDE,

- à l'unanimité, d'instituer une commission d'instruction municipale à caractère permanent :
 - ~ intitulé de la commission : « Développement et Aménagement Durables, Démocratie Participative et Ecologie, Citoyenneté et Respect, Agenda 21 »
 - ~ composition : 10 membres

~ compétences :

- * les modes de production et de consommation : vérifier qu'ils respectent l'environnement humain et naturel ;
- * la mise en œuvre d'une stratégie de Développement Durable au sein de la Commune ;
- * favoriser l'implication de la population dans la vie publique ;
- * développer le respect et l'éco-citoyenneté ;
- * élaborer un Agenda 21 ;
- * définir les projets qui s'inscriront dans une démarche de Développement Durable, et vérifier leur mise en œuvre.

- de procéder à l'élection des membres de cette commission au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, étant précisé que chacune des tendances représentées au sein de l'Assemblée doit disposer au moins d'un représentant.

Se présentent pour chacune des listes intitulées ci-après :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » :

- * Evelyne CURNAC
- * Bernard VERGNAUD
- * Josette DUPUIS
- * Jean- Claude AURIOL
- * Nicolas BERTY
- * Edwige RULLIER
- * Anne VUILLET
- * Hélène RIGAL
- * Marie-Josée LANTES
- * Robert GROWAS

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » :

- * Véronique REVELLO
- * Geneviève PARAYRE
- * Alain CHABAUD

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » :

- * Michel MARQUES

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 29
Bulletins nuls 0
Suffrages exprimés 29

Suffrages obtenus :

Liste "Le bon Cap pour vivre ensemble notre avenir" 21 voix
Liste "Agir ensemble pour Saint-Sulpice" 5 voix
Liste "Vouloir Saint-Sulpice autrement" 3 voix

Sont élus, en qualité de membres de la commission « Développement et Aménagement Durables, Démocratie Participative et Ecologie, Citoyenneté et Respect, Agenda 21 », après répartition des sièges :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » : 8 sièges attribués.

- * **Evelyne CURNAC**
- * **Bernard VERGNAUD**
- * **Josette DUPUIS**
- * **Jean- Claude AURIOL**
- * **Nicolas BERTY**
- * **Edwige RULLIER**
- * **Anne VUILLET**
- * **Hélène RIGAL**

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » : 1 siège attribué.

- * **Véronique REVELLO**

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » : 1 siège attribué.

- * **Michel MARQUES**

❖ **« Economie, Emploi, Dynamisme Commercial et Artisanal, Tourisme et Patrimoine »**

Le Conseil,

DECIDE,

- à l'unanimité, d'instituer une commission d'instruction municipale à caractère permanent :

~ intitulé de la commission : « Economie, Emploi, Dynamisme Commercial et Artisanal, Tourisme et Patrimoine »

~ composition : 8 membres

~ compétences :

- ✓ développer le service rendu par le bureau accueil-emploi municipal tout en favorisant une politique de lutte contre l'exclusion s'appuyant sur un partenariat environnemental ;

- ✓ rechercher de nouvelles activités industrielles, artisanales et commerciales en poursuivant et maîtrisant leur implantation ;
- ✓ renforcer le tissu commercial de la Commune en concertation avec les acteurs représentatifs professionnels ;
- ✓ maintenir et développer des réserves foncières communales répondant aux besoins à venir ;
- ✓ rechercher tous les moyens disponibles pour diffuser tout évènement majeur marquant la vie de la cité sur les plans communaux, départementaux et nationaux, en lien avec la Commission Communication ;
- ✓ développer l'activité touristique de la Commune et valoriser son patrimoine ;

ceci en s'appuyant sur les atouts de la Commune et en favorisant les coopérations, l'écoute, le soutien et l'information dans une relation suivie avec la Communauté de Communes Tarn-Agout.

- de procéder à l'élection des membres de cette commission au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, étant précisé que chacune des tendances représentées au sein de l'Assemblée doit disposer au moins d'un représentant.

Se présentent pour chacune des listes intitulées ci-après :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » :

- * Josette DUPUIS
- * Edmond FERRER
- * Edwige RULLIER
- * Marie-Josée LANTES
- * Patrick BALLAND
- * Evelyne CURNAC
- * Robert GROWAS
- * Anne VUILLET

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » :

- * Laurence SENEGAS
- * Jean-Claude LAURENS
- * Geneviève PARAYRE

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » :

- * Joël PASQUIER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 29
 Bulletins nuls 0
 Suffrages exprimés 29

Suffrages obtenus :

Liste "Le bon Cap pour vivre ensemble notre avenir" 21 voix
 Liste "Agir ensemble pour Saint-Sulpice" 4 voix
 Liste "Vouloir Saint-Sulpice autrement" 4 voix

Sont élus, en qualité de membres de la commission « Economie, Emploi, Dynamisme Commercial et Artisanal, Tourisme et Patrimoine », après répartition des sièges :

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » : 6 sièges attribués.

- * **Josette DUPUIS**
- * **Edmond FERRER**
- * **Edwige RULLIER**
- * **Marie-Josée LANTES**
- * **Patrick BALLAND**
- * **Evelyne CURNAC**

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » : 1 siège attribué.

- * **Laurence SENEGAS**

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » : 1 siège attribué.

- * **Joël PASQUIER**

❖ **« Sport, Culture, Jeunesse, Associations et Manifestations »**

Le Conseil,

DECIDE,

- à l'unanimité, d'instituer une commission d'instruction municipale à caractère permanent :
 - ~ intitulé de la commission : « Sport, Culture, Jeunesse, Associations et Manifestations »
 - ~ composition : 10 membres
 - ~ compétences :

Avis à donner sur :

- * les dossiers concernant les relations avec les associations déclarées ;
- * les dossiers concernant la Jeunesse ;
- * la gestion et l'entretien des équipements sportifs et culturels, les animations diverses dans la cité ;
- * les projets d'équipements sportifs et culturels.

- de procéder à l'élection des membres de cette commission au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, étant précisé que chacune des tendances représentées au sein de l'Assemblée doit disposer au moins d'un représentant.

Se présentent pour chacune des listes intitulées ci-après :

Liste « *le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir* » :

- * Jean-Claude AURIOL
- * Henri DOURNES
- * Eliane PRAT
- * Nicolas BERTY
- * Edwige RULLIER
- * Hélène RIGAL
- * Edmond FERRER
- * Michel COLS
- * Marino SCANDELLA
- * Marie-Josée LANTES

Liste « *Agir ensemble pour Saint-Sulpice* » :

- * Geneviève PARAYRE
- * Véronique REVELLO
- * Laurence SENEGAS

Liste « *Vouloir Saint-Sulpice Autrement* » :

- * Joël PASQUIER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 29
Bulletins nuls 0
Suffrages exprimés 29

Suffrages obtenus :

Liste "Le bon Cap pour vivre ensemble notre avenir" 21 voix
Liste "Agir ensemble pour Saint-Sulpice" 5 voix
Liste "Vouloir Saint-Sulpice autrement" 3 voix

Sont élus, en qualité de membres de la commission « Sport, Culture, Jeunesse, Associations et Manifestations », après répartition des sièges :

Liste « *le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir* » : 8 sièges attribués.

- * **Jean-Claude AURIOL**
- * **Henri DOURNES**
- * **Eliane PRAT**
- * **Nicolas BERTY**
- * **Edwige RULLIER**
- * **Hélène RIGAL**
- * **Edmond FERRER**
- * **Michel COLS**

Liste « *Agir ensemble pour Saint-Sulpice* » : 1 siège attribué.

- * **Geneviève PARAYRE**

Liste « *Vouloir Saint-Sulpice Autrement* » : 1 siège attribué.

- * **Joël PASQUIER**

❖ « Communication »

M. le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne d'une commission municipale intitulée « Communication » composée de 8 membres et ayant les compétences suivantes :

- * chargée de l'information des St-Sulpiciens (la Pointe du Castella, bulletin municipal annuel, brochures, guide pratique) ;
- * la valorisation de l'image de Saint-Sulpice ;
- * les relations avec la presse ;
- * l'accompagnement des actions municipales ;
- * la gestion de l'ensemble des outils de communication de la Ville (magazines, panneaux d'affichage, Internet, panneaux d'information lumineux) ;
- * communication interne et externe de la Commune.

Le Conseil,

- décide, à l'unanimité, d'instituer ladite commission d'instruction municipale à caractère permanent.

- procède à l'élection des membres de cette commission au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Se présentent pour chacune des listes intitulées ci-après :

Liste « *le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir* » :

- * Marie-Josée LANTES
- * Edmond FERRER
- * Monique GISQUET

- * Eliane PRAT
- * Henri DOURNES
- * Evelyne COURNAC
- * Jean-Claude AURIOL
- * Robert GROWAS

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » :

- * Geneviève PARAYRE
- * Véronique REVELLO
- * Jean-Claude LAURENS

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » :

- * Sandrine BONNEL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 29
 Bulletins nuls 0
 Suffrages exprimés 29

Suffrages obtenus :

Liste "Le bon Cap pour vivre ensemble notre avenir" 21 voix
 Liste "Agir ensemble pour Saint-Sulpice" 0 voix
 Liste "Vouloir Saint-Sulpice autrement" 8 voix

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne donne les résultats suivants

Liste « le Bon Cap pour vivre ensemble notre avenir » : 6 sièges attribués
 (Soit 5 sièges attribués à la 1^{ère} répartition et 1 siège attribué à la 2^{ème} répartition)

Liste « Agir ensemble pour Saint-Sulpice » : 0 siège attribué
 (0 siège attribué à la 1^{ère} répartition)

Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » : 2 sièges attribués
 (2 sièges attribués à la 1^{ère} répartition)

La Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement » n'ayant qu'un seul candidat sur sa liste, le deuxième siège lui étant attribué ne peut être pourvu.

M. Michel MARQUES propose alors la candidature de M. Joël PASQUIER pour pourvoir le deuxième siège attribué à la Liste « Vouloir Saint- Sulpice Autrement ».

M. le Maire indique que cette solution sera retenue si elle est légale.

M. Alain CHABAUD déclare qu'il n'intentera pas de recours contentieux.

3. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE COMMUNE/C.A.F. DU TARN

M. le Maire informe l'Assemblée que, dans un souci d'harmonisation nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Tarn propose aux Collectivités un projet de convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'Accueil de Loisirs couvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Il précise que cette nouvelle convention, qui ne modifie en rien le mode de calcul des prestations de service existant antérieurement, est établie par gestionnaire de structure et pourra faire l'objet d'avenant. M. le Maire indique que cette convention vise notamment à :

- prendre en compte les besoins des usagers ;
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Il poursuit en rappelant qu'en vue d'alléger la charge des familles, la Commune avait passé précédemment les quatre conventions de prestation de service accueil des enfants et des jeunes ci-après définissant les modalités de financement de la C.A.F. du Tarn, d'une durée initiale d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, qui ont été dénoncées par la C.A.F. le 28 septembre 2007 :

C.L.S.H. Gosciny :

Convention initiale du 9 juillet 1996 d'une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 1996, renouvelable par tacite reconduction, modifiée par avenant n°1 du 19 décembre 1996.

Convention A.E.P.S. Marcel Pagnol :

Convention initiale du 26 mars 1999 d'une durée d'un an à compter du 2 janvier 1999, renouvelable par tacite reconduction, modifiée par avenant n°1 du 13 avril 2000.

C.L.A.E. Henri Matisse :

Convention initiale du 6 janvier 2005 d'une durée d'un an à compter du 2 septembre 2004, renouvelable par tacite reconduction, modifiée par avenant n°1 du 24 août 2006.

C.L.A.E. Louisa Paulin :

Convention initiale du 9 juillet 1996 d'une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 1996, renouvelable par tacite reconduction, modifiée par avenant n°1 du 2 janvier 1997.

Le Conseil,

DECIDE, A L'UNANIMITE,

- de prendre acte des dénonciations des quatre conventions existant entre la Commune et la C.A.F. du Tarn pour les structures C.L.S.H. Gosciny, A.E.P.S. Marcel Pagnol, C.L.A.E. Henri Matisse, C.L.A.E. Louisa Paulin à compter du 31 décembre 2007.
- de prendre acte de la nouvelle appellation d'« Accueil de Loisirs » (nomenclature D.D.J.S.), en remplacement de la terminologie de « Centre de Loisirs ».
- d'approuver, tel qu'il est présenté, le projet de convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'Accueil de Loisirs entre la Commune et la C.A.F. du Tarn, couvrant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010.
- d'autoriser M. le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'Accueil de Loisirs.

4. TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

M. le Maire rappelle que par délibération n° DL-080116-0008 du 16 janvier 2008 le Conseil Municipal a décidé :

- de recourir, à compter du 1^{er} mars 2008, à l'exonération de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) en application du II de l'article 1585 C du Code Général des Impôts et d'exonérer, de la totalité de la T.L.E., les locaux à usage d'habitation édifiés pour leur compte ou à titre de prestataires de services par les organismes mentionnés à l'article L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et par les Sociétés d'Economie Mixte définies par la loi n° 83 du 7 juillet 1983 modifiée, par le titre II du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales et par les articles L.2253-2 et L.2542-28 dudit code ou celles à capitaux publics majoritaires réalisant des locaux à usage d'habitation principale financés à titre prépondérant au moyen de prêts ouvrant droit au bénéfice des dispositions prévues au titre V du livre III du Code de la Construction et de l'Habitation.
- de faire application des dispositions ci-dessus aux catégories suivantes mentionnées à l'article L. 411-2 du Code de la Construction et de l'habitation :

- * Offices publics d'aménagement et de construction,
- * Offices publics d'habitations à loyer modéré.

Il expose ensuite que dans le cadre du contrôle de légalité, les services de la Direction Départementale de l'Equipement, saisis pour avis par M. le Sous-Préfet de Castres, ont formulé la remarque suivante :

« L'article 1585 C du Code Général des Impôts prévoit que le Conseil Municipal peut renoncer à percevoir tout ou partie de la T.L.E. sur les locaux à usage d'habitation édifiés par les organismes créant du logement social définis à l'article L. 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ».

M. le Maire précise que les catégories mentionnées à l'article L. 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation sont les suivantes :

- * offices publics d'aménagement et de construction,
- * offices publics d'habitations à loyer modéré,
- * sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré,
- * sociétés anonymes coopératives de production d'habitations à loyer modéré,
- * sociétés anonymes de crédit immobilier,
- * fondations d'habitations à loyer modéré.

Le Conseil,

DECIDE, A L'UNANIMITE,

- de retirer la délibération n° DL-080116-0008 du 16 janvier 2008 intitulée « Taxe locale d'équipement – exonération » ;
- de notifier la présente délibération à :

. M. le Directeur - Direction Départementale de l'Equipement, Service Ingénierie et d'Appui Territorial Ouest – 58, place Hautpoul – 81600 Gaillac ;

. Mme la Trésorière - Trésorerie de Mazamet Hôtel des Finances 1, rue Dunoyer de Segonzac – 81208 Mazamet Cedex 8.

5. SUBVENTIONS COMMUNALES 2008

M. le Maire propose d'arrêter, pour 2008, la liste des bénéficiaires des subventions communales annuelles selon les modalités ci-dessous :

- Pour les associations sportives, une formule spécifique prenant en compte des critères tels que le nombre de licenciés, le nombre de jeunes et le niveau de compétition, entre autres, est reconduite en 2008 après avoir été proposée pour la première fois en 2003.

- Pour l'ensemble des autres associations, la méthode de calcul demeure inchangée ($xK + nJ$) avec toutefois une modification de l'une de ces deux variables : la variable « J » se décompose désormais en « J1 » et « J2 » pour tenir compte des différences de charge entre les associations comportant des membres de moins de 18 ans.

Les variables applicables en 2008 sont donc les suivantes :

« K » :	90,00 €
« J1 » :	15,30 €
« J2 » :	7,65 €

Le Conseil,

DECIDE, par 18 voix contre 5,

M. Alain CHABAUD, Mmes Geneviève PARAYRE, Laurence SENEGAS, M. Jean-Claude LAURENS, Mme Véronique REVELLO
(3 abstentions : MM. Joël PASQUIER, Michel MARQUES, Mme Sandrine BONNEL)

- d'arrêter la liste des subventions communales annuelles 2008 telle qu'elle est annexée à la présente délibération et d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget primitif 2008 de la Commune.

**LISTE DES BENEFICIAIRES DES
SUBVENTIONS COMMUNALES
pour l'année 2008**

		VOTE 2008		Montant
Formule = xK + nJ	Valeurs :		J1 = 15,30 € / J2 = 7,65 € K = 90,00 €	
	nb de K	nb de J		
A - ASSOCIATIONS SPORTIVES				32 807,00 €
ASTRONUTS DE SAINT-SULPICE				743,00 €
BASKET				3 845,00 €
CANOK				458,00 €
FOOTBALL				9 587,00 €
JUDO				2 444,00 €
KARATE				1 360,00 €
PATINAGE ARTISTIQUE				1 572,00 €
POINTES DU CASTELA				510,00 €
RUGBY				5 545,00 €
TEMPO GYM				4 182,00 €
TENNIS				2 271,00 €
VOLLEY				290,00 €
B - ASSOCIATIONS SPORTS ET LOISIRS				4 758,75 €
AQUASSOS	2	+	64 =	669,60 €
AS DU VOLANTS	2			180,00 €
BABY PLOUF	1			90,00 €
CHASSE	5			450,00 €
CLOCHES PIEDS	3			270,00 €
ECOLE DE NATATION	1	+	43 =	418,95 €
ESPOIR PETANQUE	3			270,00 €
GYM NASTIQUE VOLONTAIRE	3	+	23 =	445,95 €
IPAC	1			90,00 €
PECHE	4			360,00 €
PETANQUE DU GRAND ROND	7	+	9 =	698,85 €
ROLLER SKATE CLUB	1			90,00 €
SAINT-SULPICE ARC LOISIR	2			180,00 €
SCOUTS DE France	1	+	36 =	365,40 €
ST-SUL'A VELO	1			90,00 €
TAROT CLUB	1			90,00 €
C - ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES				89 320,20 €
AILES DU CASTELA	5			450,00 €
ATELIER DESSIN / PEINTURE	1			90,00 €
CLUB AQUARIOPHILE	2			180,00 €
COMITE DES FETES				11 804,80 €
ECOLES QUI CHANTENT				15,30 €
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES	1			90,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE PIERRE SUC	2			180,00 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE				12 025,00 €
MARCHING BAND	24	+	13 =	2 358,90 €
<i>Marching Band</i>				4 000,00 €
MUSICALES				8 000,00 €
OFFICE DU TOURISME	25			2 250,00 €
<i>Office du tourisme</i>				46 855,00 €
PREMIERES SCENES	2			180,00 €
PROFUSION	3			270,00 €
SAINT-SULPICE MODELISME	1	+	8 =	151,20 €
<i>Saint-Sulpice modélisme</i>				420,00 €
D - ASSOCIATIONS DINIER ET GENERAL				11 080,00 €
<i>1 - Aide au fonctionnement</i>				9 550,00 €
A.D.I.L.	2			180,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PIERRE SUC	2			180,00 €
CLUB ACTIVITES LOISIRS	2			180,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR	3			270,00 €
C.O.S. DES EMPLOYES COMMUNAUX				4 500,00 €
LE RESPECT				4 240,00 €
<i>2 - Allocation de reconnaissance</i>				1 530,00 €
AMICALE DES AINES	8			720,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	8			720,00 €
PREVENTION ROUTIERE DU TARN	1			90,00 €
E - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES				630,00 €
COMITE DENTENTE	1			90,00 €
DEPORTES DU TRAVAIL	1			90,00 €
F.N.A.C.A.	1			90,00 €
MEDAILLES MILITAIRES	1			90,00 €
PRISONNIERS DE GUERRE	1			90,00 €
RHIN ET DANUBE	1			90,00 €
U.F.A.C.	1			90,00 €
F - DIVERS				680,00 €
ECOLE DU CHAT	7			630,00 €
MECENES DU PAYS DE COCAGNE				50,00 €
TOTAL				139 275,95 €

6. BUDGET COMMUNE

❖ virement de crédits n°1/2008

Le Conseil,

DECIDE, par 21 voix contre 5,

M. Alain CHABAUD, Mmes Geneviève PARAYRE, Laurence SENEGAS, M. Jean-Claude LAURENS, Mme Véronique REVELLO
(3 abstentions : MM. Joël PASQUIER, Michel MARQUES, Mme Sandrine BONNEL)

OBJET DES DEPENSES	FONCTIONNEMENT	
	DIMINUTION DE CREDITS En Euros	AUGMENTATION DE CREDITS En Euros
022 - Dépenses imprévues	258 976	
6574 - Subvention de fonctionnement versée aux personnes de droit privé		258 976
Total	258 976	258 976

7. ELECTION D'UN DELEGUE DU CONSEIL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

M. le Maire rappelle qu'un correspondant de la défense au niveau communal a été désigné parmi les Conseillers Municipaux depuis le 21 décembre 2001.

Par courrier en date du 27 mars 2008, M. le Préfet du Tarn sollicite la Commune en vue de la désignation d'un nouveau correspondant du Conseil Municipal en charge des questions de défense, qui aura vocation à informer et sensibiliser les citoyens, à développer le lien Armée/Nation. Il sera, à ce titre, interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et fera partie du réseau de proximité.

Le Conseil,

DECIDE,

- à l'unanimité, de procéder à l'élection, au scrutin secret, du correspondant communal de la défense.

* Font acte de candidature :

- M. Alain CHABAUD
- Mme Eliane PRAT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants..... 29
- nombre de bulletin blanc..... 1
- nombre de suffrages valablement exprimés 28

* Ont obtenu :

- M. Alain CHABAUD..... 8 voix
- Mme Eliane PRAT 20 voix

Mme Eliane PRAT, Conseillère Municipale ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est donc désignée en qualité de **Conseillère Municipale en charge des questions de défense**.

8. ELECTION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAUR

M. le Maire expose à l'Assemblée la teneur du courrier du 27 mars 2008 par lequel M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Tarn indique qu'après vérification du nombre des entrées pour les exercices 2005, 2006, 2007, il s'en suit que SAINT-SULPICE sera, en 2008, représentée au sein du conseil d'administration du centre hospitalier de LAVAUR.

Le Conseil,

DECIDE,

- à l'unanimité, de procéder à l'élection, au scrutin secret, du représentant de la Commune pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Hospitalier de LAVAUR.

* Font acte de candidature :

- M. Robert GROWAS
- M. Jean-Claude LAURENS
- M. Joël PASQUIER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants..... 29
- nombre de bulletin blanc..... 0
- nombre de suffrages valablement exprimés 29

* Ont obtenu :

- M. Robert GROWAS 21 voix
- M. Jean-Claude LAURENS 4 voix
- M. Joël PASQUIER 4 voix

M. Robert GROWAS, Conseiller Municipal ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est donc désigné en qualité de **représentant de la Commune au conseil d'administration du Centre Hospitalier de LAVAU**R.

9. ELECTION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION KIOSQUE INFOS CANCER

M. le Maire rappelle d'une part, que l'Association Kiosque Infos Cancer, 3, place Jeanne d'Arc à SAINT-SULPICE, a pour objet d'accueillir, d'informer et d'orienter toutes personnes sensibilisées par la pathologie cancéreuse ainsi que de mener des actions en matière de prévention et, d'autre part, que M. le Président avait sollicité la désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil,

DECIDE,

- à l'unanimité, de procéder à l'élection, au scrutin secret, du représentant communal appelé à siéger au Conseil d'Administration de l'association Kiosque Infos Cancer.

* Mme Nicole BERSIA fait acte de candidature.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants..... 29
- nombre de bulletins blancs..... 2
- nombre de bulletin nul 1
- nombre de suffrages valablement exprimés 26

* Ont obtenu :

- Mme Nicole BERSIA 21 voix
- Mme Sandrine BONNEL..... 5 voix

Mme Nicole BERSIA, Conseillère Municipale ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est donc désignée en qualité de **Représentante Communale appelée à siéger au Conseil d'Administration de l'association Kiosque Infos Cancer**.

10. CONVENTION COMMUNE/RESEAU FERRE DE FRANCE : ETUDE PRELIMINAIRE DE SUPPRESSION DU P.N. 50

M. le Maire informe l'Assemblée que la Commune a souhaité réaliser en collaboration avec Réseau Ferré de France (R.F.F.) une étude préliminaire relative à la suppression du passage à niveau n° 50 (P.N. n° 50), localisé à l'intersection de la ligne TOULOUSE-ALBI et de la route départementale n° 630.

Il rappelle que ce P.N., non répertorié sur la liste nationale des passages à niveau dits « préoccupants », est un passage public pour voitures, situé sur une voie particulièrement fréquentée (8 000 véhicules/jour) avec un trafic ferroviaire sur l'axe Toulouse –Albi d'environ 80 trains par jour. Après avoir insisté sur la densité du trafic routier et ferroviaire, la proximité du rond point et de la gare S.N.C.F. qui entraînent des remontées de file en raison des temps longs de fermeture des barrières, M. le Maire ajoute que ce P.N. se trouve placé à proximité du collège Saint-Jean et que la voirie est encombrée au droit du P.N. du fait de la dépose des élèves et des nombreuses traversées piétonnes.

M. le Maire expose ensuite, qu'en raison des éléments qui précèdent, il a été envisagé avec R.F.F. un projet de convention portant sur le financement de l'étude préliminaire de suppression du passage à niveau n° 50 d'un coût global de 36 000 €, dont une participation financière de 15 000 € à la charge de la Commune.

Le Conseil,

DECIDE, A L'UNANIMITE,

- d'approuver, telle qu'elle est présentée, la convention relative au financement de l'étude préliminaire de suppression du passage à niveau n°50 de Saint-Sulpice, à passer entre la Commune et Réseau Ferré de France, dont le siège est situé 92, avenue de France à PARIS (75013).

- d'habiliter M. le Maire à signer, au nom de la Commune, ladite convention et tout document relatif à l'aboutissement de ce projet.

11. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE : ETUDE PRELIMINAIRE DE SUPPRESSION DU P.N. 50

M. le Maire informe l'Assemblée que la Commune a souhaité réaliser en collaboration avec Réseau Ferré de France (R.F.F.) une étude préliminaire relative à la suppression du passage à niveau n° 50 (P.N. n° 50), localisé à l'intersection de la ligne TOULOUSE-ALBI et de la route départementale n° 630.

Il rappelle que ce P.N., non répertorié sur la liste nationale des passages à niveau dits « préoccupants », est un passage public pour voitures, situé sur une voie particulièrement fréquentée (8 000 véhicules/jour) avec un trafic ferroviaire sur l'axe Toulouse –Albi d'environ 80 trains par jour. Après avoir insisté sur la densité du trafic routier et ferroviaire, la proximité du rond point et de la gare S.N.C.F. qui entraînent des remontées de file en raison des temps longs de fermeture des barrières, M. le Maire ajoute que ce P.N. se trouve placé à proximité du collège Saint-Jean et que la voirie est encombrée au droit du P.N. du fait de la dépose des élèves et des nombreuses traversées piétonnes.

M. le Maire expose ensuite, qu'en raison des éléments qui précèdent, il a été envisagé avec R.F.F. un projet de convention portant sur le financement de l'étude préliminaire de suppression du passage à niveau n° 50 d'un coût global de 36 000 €, la participation financière de 15 000 € à la charge de la Commune étant éligible aux aides du Conseil Général au titre du Fonds de Développement Territorial (F.D.T.) .

Le Conseil,

DECIDE, A L'UNANIMITE,

- d'adopter, tel qu'il est présenté, le dossier de demande de subvention concernant l'étude préliminaire de suppression du P.N. n° 50 de Saint-Sulpice dont le coût est estimé à 36 000 €.
- de solliciter une subvention départementale pour le financement de ladite étude au titre du Fonds de Développement Territorial, axe I, mesure 3 (étude préalable aux projets d'investissement sur le patrimoine immobilier communal).
- d'approuver le plan de financement ci-après, étant précisé que les dépenses engagées par R.F.F. se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions de financeurs, en tant que subventions d'équipements sont exonérées de TVA* :

Coût total de l'étude	36 000 €*
Participation Réseau Ferrée de France	21 000 €*
Participation Commune :	15 000 €*
Conseil Général F.D.T (44%).....	6 600 €*
Autofinancement	8 400 €

- d'habiliter M. le Maire à signer, au nom de la Commune, tout document relatif à la demande de subvention.

12. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

**Décision n° DC-080415-0011 du 15 avril 2008*

Contentieux Commune C/MM. Dimiùri REILHES et Aymerick LEME

Le Maire de St-Sulpice (Tarn)

- *Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Avril 2008 -alinéa 16- portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;*
- *Vu la convocation en date du 20 Mars 2008 par laquelle la Commune est invitée à l'audience du 18 avril 2008 au Tribunal pour enfants de Castres ;*
- *Considérant qu'il y a lieu de demander réparation du préjudice subi par la Commune lors des dégâts occasionnés sur les murs des toilettes publiques du parc Georges Spénale ;*

DECIDE

ART. 1 – d'autoriser la Commune à ester en justice en vue défendre ses intérêts devant le Tribunal pour enfants de Castres (Tarn) et de solliciter les dommages et intérêts en réparation du préjudice subi dans cette instance.

ART. 2 – de charger la Directrice Générale des Services d'exécuter la présente décision dont une ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet de Castres.

ART. 3 – La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 00.